

NOUEILLES

Samedi 25 mai

1^{er} Vide Grenier

Organisé par le comité des Fêtes

Nom et Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
Immatriculation véhicule sur place :	
Produits déballés :	

TARIFS : (cocher la case souhaitée)

Stand 3m 8€	Stand 6m 16€	Stand 9m 24€	Stand 12m 32€	Stand 15m 40€	Stand 18m 48€

Inscription à retourner ou à déposer avant le 22 mai 2024 à :

Comité des Fêtes – Mairie – 31450 NOUEILLES

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la carte d'identité ainsi que le règlement (à effectuer à l'ordre de « CDF Noueilles »)

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R32 du code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement (voir page 2) et l'accepter sans réserve

Fait à le.....

Signature

REGLEMENT

- 1 –L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
- 2–Les exposants, du fait de la signature de leur inscription, accordent à l'organisateur le droit de modifier, en cas d'évènements imprévus, la date d'ouverture ou la durée de la manifestation sans qu'ils ne puissent réclamer aucune indemnité ni remboursement.
- 3 –L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4 –L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
- 5–La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6 –L'installation s'effectue entre 06h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 17h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
- 7–Il est autorisé de stationner son véhicule à l'emplacement attribué si celui-ci est supérieur à 3 mètres, l'exposant indiquera le numéro de la plaque d'immatriculation. Mais celui-ci ne peut circuler entre 8h00 et 17h00
- 8–L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
- 9–Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
- 10 –Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
- 11–Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 17h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
- 12–Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h00 et 17h00.
- 13–Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
- 14–Le règlement par chèque et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription., la confirmation de votre inscription vous sera envoyé par mail ou à défaut par SMS.
- 15–Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
- 16–Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le 23 mai 2024
- 17–Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.
- 18–En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Contact : Sylvie 06 89 86 62 79—cdf.nouvelles@gmail.com